

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD1155

présenté par  
Mme Luquet, rapporteure

### ARTICLE 11

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« dans un délai de cinq ans à compter de cette date »

les mots :

« le 1<sup>er</sup> juillet 2028 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.